



Réunion du Bureau du S.D.E. du 15 mars 2018

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix huit, le Bureau s'est réuni le jeudi 15 mars, à 17 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Frossard (Président) ;
Mmes Boirie, Carrère, Curbet, Mendès, Pourteau et Vergez ;
MM. Barral, Dabezies, Fourcade, Laffaille, Mur, Piron et Pelieu

Excusés : Mmes Bourdeu, Durrieu et Solles ;
MM. Army, Boubee, Cazabat, Dutour, Guilhas, Laffont et Lussan

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Florence Army, Dominique Alexandre, Simon Alleman, Jean Chanéac, Serge Cieutat, Hervé Couget, Elodie Gazave, Jean-Luc Lavigne, Marie-Noëlle Mainguy

Ordre du jour

- **2ème programmation 2018 relative à l'Électrification Rurale**
- **Actions de communication SDE 2018 et partenariats**
- **Lancement d'un nouveau groupement d'achat départemental de l'énergie et d'un nouvel accord-cadre**
- **Transfert des abonnements d'énergie de l'éclairage public au SDE65**
- **Programmation de la prochaine Commission Consultative Paritaire de l'Énergie et avancement des partenariats avec les EPCI**
- **Marchés publics**
- **Questions diverses**

Monsieur Frossard, Président, ouvre la séance par un point sur la réunion à Nîmes relative au renouvellement des concession Enedis à laquelle il s'est rendu avec Messieurs Rouch et Lavigne, dans le cadre de l'Entente Occitanie puis il détaille l'ordre du jour.

Le Président laisse ensuite la parole au directeur qui communique aux membres du bureau le montant des enveloppes accordées au SDE65 par le FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) au titre des programmes 2018. Le montant attribué est en baisse de 3,2 % par rapport à 2017. Sur le programme Renforcement et Extensions, les enveloppes sont constantes, sur les programmes Fil Nu et Enfouissement, elles sont en baisse.

Le premier point abordé concerne la 2^{ème} programmation pour l'Électrification Rurale.

Jean-Luc Lavigne présente les différents programmes en rappelant les opérations retenues lors de la première programmation qui a eu lieu le 15 janvier dernier.

En ce qui concerne le premier programme Fil Nu Faible Section, il souligne qu'il s'agit d'un programme financé à 100 % par le SDE. Ange Mur demande si cela permettra la disparition de l'ensemble des fils nus sur le département. Le directeur indique que le but de ce programme est « d'éradiquer » à long terme tous les fils nus et fils nus faible section.

Sur le programme Fil Nu, la commune de Capvern n'a pas été retenue car déjà favorisée lors de programmes antérieurs. Monsieur Pelieu réagit : « il ne faut pas que cela soit fait gratuitement ». Monsieur Rouch retrace le contexte de Capvern qui est une régie communale, dont les réseaux sont en moins bon état que le reste du département. Si le SDE n'a pas vocation à compenser le déficit d'investissement, les modalités d'aides sont les mêmes que pour les autres communes rurales, avec participation de la commune. François Dabezies souhaite connaître le montant des sommes investies sur cette commune, environ 70 000 €. Il enchaîne par le transfert éventuel en 2019 de la compétence à la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et ses conséquences. Messieurs Rouch et Fourcade répondent en rappelant qu'il s'agit d'un choix de la communauté de communes qui ne correspond pas aux orientations du SDE et qu'il lui revient de l'assumer.

Pour le programme Extensions, le directeur explique que les demandes sont liées aux points de captage d'eau sauf pour la commune de Layrisse, pour laquelle il s'agit d'un lotissement communal.

Le programme suivant concerne les effacements de réseau, pour lesquels Monsieur Pelieu rappelle une nouvelle fois que pour toute opération d'enfouissement, Orange doit être également consulté. Monsieur Rouch va dans ce sens en informant le bureau qu'une réunion se tiendra le lundi suivant en présence d'Orange, Enedis et Hautes-Pyrénées Numérique.

François Dabezies revient une nouvelle fois sur les travaux d'enfouissement de réseaux en s'enquérant des demandes des syndicats d'eau à ce sujet. Monsieur Rouch explique que la coordination des travaux avec ceux-ci est prévue dans les priorités du SDE. Monsieur Dabezies poursuit en demandant quelle solution apporter lorsqu'il n'y a pas de réseau électrique à enfouir mais seulement des réseaux téléphoniques. Le directeur indique qu'il doit être fait une gestion au cas par cas.

Jean-Luc Lavigne aborde le programme « Etudes ». Michel Pelieu intervient afin de savoir si une même entreprise a les études et ensuite les travaux à réaliser. Monsieur Rouch répond par l'affirmative en rappelant que le marché en cours est un marché études et travaux ; la réalisation des études en amont permet d'anticiper sur la réalisation des travaux l'année suivante. Toutefois, le SDE fait également appel à des bureaux d'études indépendants des entreprises pour les dossiers complexes.

Le dernier programme étudié porte sur le renforcement des réseaux. Ce dernier n'appelle pas d'observations de la part des membres du bureau.

A l'issue de cette présentation, le Président demande l'accord du bureau pour valider les choix faits lors de cette 2^{ème} programmation. Les membres du bureau délibèrent favorablement et *une délibération sera prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération																								
DL 42-03-2018	<p data-bbox="384 1021 1366 1048" style="text-align: center;">Décisions du Bureau relatives à l'arrêt du complément des programmes 2018</p> <p data-bbox="384 1077 1458 1137">A l'issue de cet exposé, le Bureau décide de répartir le solde de ces programmes sur les communes citées ci-après :</p> <p data-bbox="735 1167 1102 1193" style="text-align: center;">Programme CAS FACE Fils Nus</p> <table border="1" data-bbox="443 1223 1390 1440"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BURG</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td>CALAVANTE</td> <td>35 000</td> </tr> <tr> <td>LUBRET ST LUC</td> <td>24 500</td> </tr> <tr> <td>MAZOUAU</td> <td>100 000</td> </tr> <tr> <td>VILLELONGUE</td> <td>90 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="639 1469 1198 1496" style="text-align: center;">Programme CAS FACE Fils Nus Faibles Sections</p> <table border="1" data-bbox="443 1525 1406 1682"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CABANAC</td> <td>47 000 €</td> </tr> <tr> <td>FONTRAILLES</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>LUBRET ST LUC</td> <td>15 500 €</td> </tr> <tr> <td>SAINT-ARROMAN</td> <td>10 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Communes	Montant TTC	BURG	50 000	CALAVANTE	35 000	LUBRET ST LUC	24 500	MAZOUAU	100 000	VILLELONGUE	90 000			Communes	Montant TTC	CABANAC	47 000 €	FONTRAILLES	30 000 €	LUBRET ST LUC	15 500 €	SAINT-ARROMAN	10 000 €
Communes	Montant TTC																								
BURG	50 000																								
CALAVANTE	35 000																								
LUBRET ST LUC	24 500																								
MAZOUAU	100 000																								
VILLELONGUE	90 000																								
Communes	Montant TTC																								
CABANAC	47 000 €																								
FONTRAILLES	30 000 €																								
LUBRET ST LUC	15 500 €																								
SAINT-ARROMAN	10 000 €																								

Programme CAS FACE Renforcement

Communes	Montant TTC
ARAGNOUET	100 000 €
ARBEOST	180 000 €
BAREGES	60 000 €
FONTRAILLES	40 000 €
GARDERES	20 000 €
MAZOUAU	80 000 €
MONTGAILLARD	80 000 €
PEYROUSE	25 000 €
SAINT PE de BIGORRE	50 000 €
SALLES-ADOUR	25 000 €
VIEY	45 000 €

Programme CAS FACE Extensions

Communes	Montant TTC
ARBEOST	40 000 €
ARRAS en LAVEDAN	25 000 €
ASPIN-AURE	20 000 €
BERBERUST-LIAS	12 000 €
ESTENSAN	15 000 €
LAYRISSE	51 000 €
LUZ-SAINT-SAUVEUR	40 000 €
SAZOS	25 000 €
UZ	40 000 €
VIER-BORDES 1	21 000 €
VIER-BORDES 2	21 000 €

Programme CAS FACE Enfouissement

Communes	Montant TTC
ESQUIEZE-SERE	22 000 €
OSSEN	43 000 €
SAINT-MARTIN	52 230 €
VIELLE-LOURON	33 000 €

Programme SDE Effacement

Communes	Montant TTC
ARRAS en LAVEDAN	40 000 €
JULOS	25 000 €
LIZOS	90 000 €
SAZOS	150 000 €

Programme SDE Etudes

Communes	Montant TTC
ARCIZANS-AVANT	5 000 €
BORDERES-LOURON	5 000 €
PIERREFITTE-NESTALAS	5 000 €
SAILHAN	5 000 €

Le 2^{ème} sujet porte sur la communication du SDE65 pour 2018.

Le directeur aborde d'abord la réalisation des 2 lettres d'actualité et le rapport d'activité annuel. 2 prestataires ont été consultés (ceux qui avaient déjà réalisé ce travail en 2015, 2016 et 2017). A ce jour, un seul a répondu. Il est donc décidé de retenir cette proposition et une *délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 52-03-2018	<p style="text-align: center;">Communication 2018 (lettres d'actualité et rapport d'activité)</p> <p>Les prestataires ayant réalisé ce travail en 2015, 2016 et 2017 ont été consultés. Seule l'entreprise So Happy, associée à Valérie Médaille, a remis une offre qui s'avère moins chère que l'année précédente (5 710 € HT).</p> <p>Le Président propose de retenir cette offre. Où cet l'exposé, les membres du Bureau autorisent le Président à engager cette dépense.</p>

Les partenariats « extérieurs » sont ensuite évoqués. Comme l'an passé, un partenariat sera conclu avec Electriciens Sans Frontières pour la réalisation d'un projet au Sénégal. Monsieur Rouch souligne que plusieurs SDE sont associés à cette démarche. Le partenariat avec les Novilladas de Castelnau Rivière Basse et Maubourguet sera conservé pour 2018.

Monsieur Rouch présente le dossier Energie Tour 65. Le déploiement des bornes électriques sur le territoire du département des Hautes-Pyrénées arrive à son terme. L'organisation d'un rallye « véhicules électriques » va permettre de mettre en avant cette opération. Cet événement sera rattaché à la Foire-exposition de Tarbes qui aura lieu les 28 et 29 avril prochains. Monsieur Pelieu souhaite que cela se déroule le samedi à cause de l'affluence du public ce jour là.

Le directeur demande l'aval au bureau pour la réalisation de ce projet, qui s'y montre favorable. Le Président du Conseil Départemental accepte que le Département y soit associé. En parallèle, il fait part du week-end « vélos électriques » en septembre avec la participation de Gérard Holtz.

Un rappel est fait également sur la Montée du Géant en juin et peut-être la tenue d'un salon de l'énergie en fin d'année.

En conclusion, *une délibération sera prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 41-03-2018	<p style="text-align: center;">Communication 2018</p> <p>Dans le cadre du plan de communication 2018 présenté le 1^{er} février 2018, le Bureau a retenu les actions de partenariats destinées à faire connaître et promouvoir l'action du SDE à l'occasion de manifestations locales.</p> <p>Le Président propose ce jour de retenir d'ores et déjà quatre manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none">• Festival EQUESTRIA 2018 pour un montant de 3 600 € (versement effectué auprès de l'association « office de tourisme de Tarbes »).• Novillada à Castelnau Rivière Basse organisée par le club taurin pour un montant de 2 000€• Novillada à Maubourguet organisée par Maubourguet Toros pour un montant de 2 000 €• Partenariat Pic du Midi : participation au financement d'un emploi partagé et de diverses actions pour l'animation de la Réserve Internationale du Pic du Midi au sein de l'association « Sciences en Bigorre » à hauteur de 10 000 € <p>Où l'exposé du Président, les membres du Bureau, à la majorité, approuvent ces propositions et autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à ces manifestations.</p>

Madame Curbet arrive à 18 h 00.

Le dossier suivant concerne le groupement d'achat d'énergie.

Simon Alleman détaille le marché à passer. Il s'agit d'un accord-cadre qui a été fixé pour une durée de 3 ans ferme. Il précise qu'une délibération est à prendre pour autoriser l'extension du groupement de commandes (à ce jour 86 membres) ainsi que pour l'engagement de la phase de consultation et d'établissement du marché.

Le Président demande aux membres du bureau leur accord. Sans opposition de leur part, *une délibération validera leur décision.*

N°	Objet de la délibération
DL 43-03-2018	<p style="text-align: center;">Groupement de commandes pour l'achat d'énergie Sollicitation de nouvelles adhésions et autorisation de signer de nouveaux marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents</p> <p>Vu le groupement de commandes pour l'achat d'énergie institué le 19 juin 2015 par le SDE65, le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes devenue Tarbes Lourdes Pyrénées.</p> <p>Considérant que le SDE65 demeure le coordonnateur du groupement, Considérant que le Groupement est constitué pour une durée illimitée, Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix, Considérant que ce groupement présente un intérêt pour les Collectivités au regard de leurs besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents par le Groupement,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie, à l'unanimité, décide :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- d'autoriser le Président à relancer le Groupement de commandes d'achat d'énergie et à l'étendre à l'achat d'énergie électrique en éclairage public. 2- d'autoriser le Président à solliciter de nouvelles adhésions auprès des collectivités intéressées 3- d'autoriser le Président à lancer une consultation pour un nouvel accord-cadre de fourniture de l'électricité 4- d'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce projet.

Le débat se poursuit par l'évocation du transfert des abonnements d'énergie de l'éclairage public au SDE65

Jean-Luc Lavigne rappelle l'historique du dossier. Les communes ont été consultées durant l'été 2017 afin de recueillir leur avis sur cette opération. Jusqu'à présent, elles participaient à la maintenance de l'éclairage public, maintenant elles participeront au service qui comprendra toutes les charges d'exploitation. L'énergie et le service leur seront donc facturés. Monsieur Rouch précise que ce service est optionnel. Madame Curbet demande si les factures seront détaillées (lotissement, place, etc...).

Le directeur évoque à ce sujet l'expérimentation qui va être réalisée par Enedis, à la demande du SDE, sur l'usage du compteur Linky à de telles fins (détection de pannes...)

En conclusion de cet exposé, le bureau se déclare favorable à la mise en place du transfert des abonnements d'énergie de l'éclairage public et une *délibération sera prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 44-03-2018	<p style="text-align: center;">Transfert des abonnements et des consommations d'électricité d'éclairage public au SDE65</p> <p>En 2017, une enquête auprès des Collectivités a démontré qu'une grande majorité d'entre elles étaient favorables à ce transfert. Considérant la validation de cette procédure de transfert des charges lié à la compétence éclairage public en Comité Syndical du SDE65 du 15 décembre 2017,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie décide, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- d'autoriser le Président à demander aux Collectivités ayant transféré la compétence « éclairage public » de transférer au SDE65 les abonnements et consommations électriques liées à cette compétence. 2- d'autoriser le Président à demander à ces mêmes Collectivités de s'engager à régler, au SDE65, sur la base des consommations réelles, la part effective de consommation d'électricité en éclairage public de leur Collectivité et à inscrire cette somme préalablement au budget. 3- d'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce projet. 4- le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2019.

Une parenthèse est faite par Monsieur Pelieu qui évoque le dossier du Rioumajou après que Monsieur Frossard l'ait informé de son évolution défavorable. Il souhaite, malgré l'opposition de l'association de Monsieur de Bellefon pour la préservation de la montagne, que ce chantier soit réalisé. Le directeur pense que la position de cette association est contradictoire. L'hospice du Rioumajou est à ce jour toujours alimenté par du fuel alors que le projet porte sur une alimentation par Energie Nouvelle Renouvelable (utilisation de l'eau via une pico-centrale) qui ne nuirait pas à son environnement. Maryse Carrère intervient en précisant que la politique de Patrice de Bellefon n'est pas de remplacer par du mieux, mais de ne pas remplacer du tout.

La discussion reprend avec la programmation des prochaines dates pour la réunion de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie qui aura lieu en juin et celle de la Commission Transition Energétique du SDE, qui précèdera la réunion de bureau d'avril. Le bureau donne son accord.

Le dernier dossier porte sur les marchés publics en cours.

En ce qui concerne les travaux de réalisation du parking du Syndicat, certains imprévus (découverte d'une canalisation en amiante à déplacer, modifications demandées par le SDE, prescriptions de la ville de Tarbes sur l'assainissement) engendrent une augmentation du marché. En conséquence, un avenant doit être établi.

Monsieur Frossard soumet la demande aux membres du bureau. Ces derniers ne s'y opposent *pas et une délibération actera leur décision.*

N°	Objet de la délibération
DL 45-03-2018	<p align="center">Avenant n° 1 au marché d'aménagement du terrain acquis par le SDE65</p> <p>Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau le marché d'aménagement du terrain nouvellement acquis par le SDE65 qui a été conclu le 27 septembre 2017 avec la Routière des Pyrénées.</p> <p>Des modifications du projet ont entraîné une hausse du coût initial. Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau d'approuver l'avenant n° 1 au marché d'aménagement du terrain nouvellement acquis par le SDE 65, en bordure du siège actuel du SDE 65.</p> <p>Oùï l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'avenant n° 1 au marché d'aménagement du terrain nouvellement acquis par le SDE65 - Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Jean Chanéac présente ensuite le dossier relatif à la réalisation d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes de Clarac. Il s'agit de choisir l'entreprise et lancer le marché. 4 entreprises ont répondu et après analyse de leurs offres, Global Electrics et Etchart Energie sont les mieux placées. Jean Chanéac propose de retenir Global Electrics à condition que son offre soit conforme.

Après délibération, le Bureau accepte cette proposition et une *délibération sera prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 46-03-2018	<p align="center">Marché réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des fêtes de CLARAC</p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau la décision prise le 1er février 2018 de lancer une consultation pour la réalisation du projet de la commune de Clarac portant sur l'équipement par panneaux photovoltaïques de la toiture de la salle des fêtes.</p> <p>4 entreprises ont répondu à ce marché (AUTAN SOLAIRE, BIOCENOSE, ETCHART ENERGIES, GLOBAL ELECTRICS). Après étude des propositions et analyse technique, il apparaît que l'entreprise GLOBAL ELECTRICS est la mieux disante.</p> <p>En conséquence, le Président propose de retenir la proposition de GLOBAL ELECTRICS pour un montant de 35 901.10 €.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition, • autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ce marché et à signer tout document s'y rapportant.

Le dossier suivant porte sur l'étude d'impact environnemental à réaliser sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets à Capvern. Une consultation a été lancée afin de choisir un bureau d'études pour la réaliser. Jean Chanéac souligne que ces études sont obligatoires. 4 bureaux d'études ont remis une offre. Après analyse, il propose au bureau de retenir le bureau IDE, dont la qualité est démontrée tant sur le plan technique que sur les prix.

Après délibération, le Bureau accepte cette proposition et une *délibération sera prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 47-03-2018	<p align="center">Notification d'une consultation pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental sur le centre d'enfouissement technique du SMTD à CAPVERN</p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau la décision prise le 1er février 2018 de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental du projet de production d'électricité d'origine photovoltaïque sur le centre d'enfouissement technique du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD) à Capvern.</p> <p>A cet effet, 4 bureaux d'études (AMIDEV, APEXE, BIOTOPE et IDE Environnement) ont été consultés. Après étude des propositions et analyse technique, il apparaît que le bureau d'études IDE Environnement est le mieux disant.</p> <p>En conséquence, le Président propose de retenir la proposition d'IDE Environnement pour un montant de 13 220 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition, • autorise le Président, responsable du marché, à engager la commande et à signer tout document s'y rapportant.

Michel Pelieu quitte la salle à 18 h 30.

Question diverse 1

La première question concerne le partenariat avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy relatif au développement de l'hydroélectricité dans le département.

Les dossiers de Sarniguet et Sers sont à avancer en étude. Monsieur Rouch propose d'établir une convention avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy pour chacun d'entre eux, avec un suivi technique effectué par le SDE pour le seuil de Sarniguet et par le SEPT pour le Bastan de Sers. Pour Sers, l'étude se fera sur un an, voire un an et demi.

Le Président soumet cette proposition aux membres du bureau qui s'y déclarent favorables. *2 délibérations seront prises en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 48-03-2018	<p align="center">Etudes de faisabilité technique et environnementale préalables au projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune de SARNIGUET Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy (SEPT)</p> <p>Conformément au protocole d'accord signé le 25 juillet 2017, le SDE65 et le SEPT souhaitent travailler ensemble afin de proposer une offre publique forte et homogène en mutualisant notamment les compétences.</p> <p>Le Président propose aux membres du Bureau d'approuver le lancement de ce projet, qui se traduira en 2018 par des marchés publics d'études de faisabilité technique et environnementale.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition du Président, • autorise le Président, à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage d'études avec le SEPT pour le projet hydroélectrique identifié sur la commune de SARNIGUET, ainsi que tout document s'y rapportant, • autorise le Président à signer les marchés d'études à venir.

N°	Objet de la délibération
DL 49-03-2018	<p align="center">Etudes de faisabilité technique et environnementale préalables au projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune de SERS Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy (SEPT)</p> <p>Conformément au protocole d'accord signé le 25 juillet 2017, le SDE65 et le SEPT souhaitent travailler ensemble afin de proposer une offre publique forte et homogène en mutualisant notamment les compétences.</p> <p>Le Président propose aux membres du Bureau d'approuver le lancement de ce projet, qui se traduira en 2018 par des marchés publics d'études de faisabilité technique et environnementale.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition du Président, • autorise le Président, à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage d'études avec le SEPT pour le projet hydroélectrique identifié sur la commune de SERS, ainsi que tout document s'y rapportant, • autorise le Président à signer les marchés d'études à venir.

Question diverse 2

Jean Chanéac rappelle au bureau le projet de la commune de Rabastens de Bigorre de réaliser une toiture en panneaux photovoltaïques sur le marché aux bestiaux. La candidature à 85 €/MWh a été refusé une première fois par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le dossier est à nouveau présenté avec une offre à 79 €/MWh. Monsieur Rouch précise que si le SDE ne le fait pas, aucune société ne le fera (ensoleillement faible donc non rentable), mais pour le Syndicat, il s'agit de visibilité en termes d'image et de production. Le prix plancher proposé est à 79 € mais le SDE ne gagnera pas d'argent ou très peu. Jean Chanéac rajoute qu'il y a des projets rentables mais très ciblés, comme celui réalisé sur la commune de Tournay.

Madame Curbet demande quelles seront les conséquences si la CRE délivre à nouveau un avis défavorable. Monsieur Chanéac lui répond qu'il ne faudra pas le proposer à nouveau mais attendre la mise en place de nouveaux mécanismes.

Monsieur Laffaille souhaite savoir si les risques sont partagés avec la collectivité. Le directeur répond que le SDE porte tout.

Question diverse 3

Il s'agit de lancer deux marchés, l'un en rapport avec le projet d'autoconsommation du bâtiment du SDE, l'autre relatif à la réalisation d'une toiture photovoltaïque à Soulom.

Le Président soumet ces demandes au Bureau qui y est favorable. *Deux délibérations seront prises en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 50-03-2018	<p>Marché «réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment central du SDE65»</p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau le projet du SDE65 portant sur l'équipement par panneaux photovoltaïques de la toiture du bâtiment central pour de l'autoconsommation.</p> <p>Après avis favorable du SDE65, le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée pour procéder aux travaux de réalisation de cette toiture photovoltaïque dont l'estimation initiale a été établie à 30 000 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition, • autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ce marché et à signer tout document s'y rapportant.

N°	Objet de la délibération
DL 51-03-2018	<p>Marché réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment point sud à Soulom</p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau le projet de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves portant sur l'équipement par panneaux photovoltaïques de la toiture du bâtiment Point Sud à Soulom.</p> <p>Après avis favorable de la commune, le Président propose de lancer un marché de travaux à procédure adaptée pour procéder aux travaux de réalisation de cette toiture photovoltaïque dont l'estimation initiale a été établie à 105 000 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition, • autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ce marché et à signer tout document s'y rapportant.

Question diverse 4

Le projet de réseau de chaleur nécessite de mener des études complémentaires pour choisir le site de la chaudière et pour choisir également le type de bâtiment. Il est donc nécessaire de faire un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Le Président soumet cette demande au Bureau qui y est favorable. *Cette décision sera validée par une délibération.*

N°	Objet de la délibération
DL 53-03-2018	<p>Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une chaufferie bio-masse et d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Lary</p> <p>Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau le marché de maîtrise d'œuvre concernant la création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint Lary Soulan conclu le 9 décembre 2016 avec la société SERMET.</p> <p>Des modifications du projet ont entraîné une hausse du coût initial.</p> <p>Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Lary.</p> <p>Oùï l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Lary - Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Question diverse 5

Le plan de formation précédent (2015-2017) étant arrivé à terme, il est proposé d'adopter un nouveau plan qui a été discuté avec les agents.

N°	Objet de la délibération
DL 40-03-2018	<p>Plan de formation triennal 2018-2020</p> <p>Le Président rappelle que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale confirme l'obligation pour les collectivités territoriales d'établir un plan de formation au profit de leurs agents.</p> <p>Le plan de formation inter collectivités des Hautes-Pyrénées, validé par le Comité Technique du Centre de gestion, avait été mis en place par le SDE65. Il convient aujourd'hui de rédiger un nouveau plan de formation triennal.</p> <p>Considérant la validation du plan de formation par le Comité Technique du Centre de Gestion lors de sa séance du 6 mars 2018, le Bureau Syndical décide d'approuver le règlement et le plan de formation tels qu'ils ont été validés par le Comité Technique du Centre de Gestion.</p>

Question diverse 6

Depuis 2015, le SDE octroie une subvention exceptionnelle à des communes et des EPCI qui souhaitent s'équiper de véhicules électriques. Il est proposé de reconduire pour 2018 le versement de la participation à cet achat.

Suite à l'approbation des membres du Bureau, *une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 39-03-2018	<p style="text-align: center;">Versement d'une subvention exceptionnelle aux communes et aux EPCI pour l'acquisition d'un véhicule électrique</p> <p>Le Président rappelle que dans le cadre du projet de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, le SDE a décidé d'octroyer en 2015, 2016 et 2017 une subvention exceptionnelle à des communes et EPCI des Hautes-Pyrénées s'équipant de voitures électriques. Cinq communes en ont bénéficié en 2017.</p> <p>Le Président propose de reconduire cette opération pour 2018. Cette participation de 2 000 € sera donnée pour l'achat d'un seul véhicule par commune ou de deux par EPCI.</p> <p>Le SDE, sur présentation de la facture acquittée, procédera au virement de cette subvention à destination de la commune ou EPCI.</p> <p>Ouï cet exposé, le Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none">- approuve le versement de cette subvention exceptionnelle pour l'acquisition de véhicules électriques selon les conditions énoncées ci-dessus ;- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Question diverse 7

Le directeur présente au bureau le calendrier des réunions à venir.

La séance est levée à 19 h 00.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

- DL 39-03-2018 Versement d'une subvention exceptionnelle aux communes et aux EPCI pour l'acquisition d'un véhicule électrique*
- DL 40-03-2018 Plan de formation triennal 2018-2020*
- DL 41-03-2018 Communication 2018*
- DL 42-03-2018 Décisions du Bureau relatives à l'arrêt du complément des programmes 2018*
- DL 43-03-2018 Groupement de commandes pour l'achat d'énergie - sollicitation de nouvelles adhésions et autorisation de signer de nouveaux marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents*
- DL 44-03-2018 Transfert des abonnements et des consommations d'électricité d'éclairage public au SDE65*
- DL 45-03-2018 Avenant n° 1 au marché d'aménagement du terrain acquis par le SDE65*
- DL 46-03-2018 Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des fêtes de Clarac »*
- DL 47-03-2018 Notification d'une consultation pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental sur le centre d'enfouissement technique du SMTD à Capvern*
- DL 48-03-2018 Etudes de faisabilité technique et environnementale préalables au projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune de SARNIGUET - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy (SEPT)*
- DL 49-03-2018 Etudes de faisabilité technique et environnementale préalables au projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune de SERS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy (SEPT)*
- DL 50-03-2018 Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment central du SDE65 »*
- DL 51-03-2018 Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment point sud à Soulom »*
- DL 52-03-2018 Communication 2018 (lettres d'actualité et rapport d'activité)*
- DL 53-03-2018 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Lary*

Les membres du Bureau

Le Président

Daniel FROSSARD